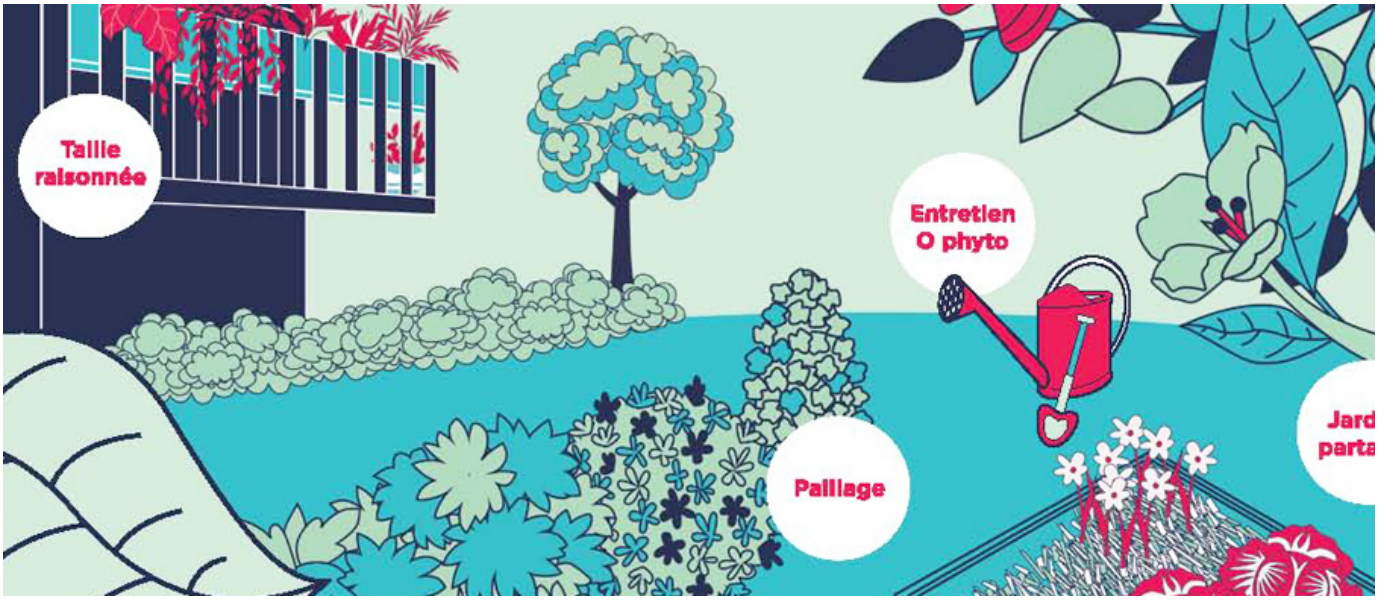

©3F DR

Publié le 15/06/2021

Objectif Zéro Phyto dans les résidences 3F

3F passe au « zéro phyto » pour l'ensemble des résidences qui possèdent des espaces verts. Une bonne nouvelle pour la biodiversité !

1 240 résidences, à l'échelle du groupe, possèdent des espaces verts. Les contrats d'entretien spécifient désormais qu'il ne faut plus utiliser de pesticide, ni d'herbicide ou encore d'engrais chimique : « **zéro phytosanitaire** ». Le tout, sans augmentation de charge pour les locataires.

Au fur et à mesure du renouvellement des contrats localement, au 1er janvier 2022, 77 % des résidences seront passées au zéro phyto, pour atteindre les 100 % au **1er juillet 2022**.

Le mulching (technique de tonte sans ramassage des herbes coupées), le désherbage alternatif, le paillage, ou encore la taille raisonnée deviendront la règle, tout en conservant les mêmes exigences de **qualité d'entretien**.

Cette gestion écologique des espaces verts favorise la **biodiversité** : les herbes folles, les insectes pollinisateurs, les escargots et les oiseaux vont retrouver leur place au sein des jardins. L'interdiction des traitements chimiques permettra également d'offrir un environnement plus **sain** !

DÉCOUVREZ NOS NOUVELLES PRATIQUES ÉCOLOGIQUES POUR L'ENTRETIEN

•**Le mulching** est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe coupée. En se redéposant entre les brins de la pelouse, elle la protège de la sécheresse tout en apportant un engrais naturel. Le mulching s'applique à toutes les tontes intermédiaires de la saison, sauf les premières et les dernières.

•**Le désherbage alternatif** remplace l'utilisation des traitements chimiques par des moyens mécaniques ou thermiques. Pour être les surfaces minérales et plantées dont les herbes folles atteignent une certaine taille.

•**Le paillage** permet de valoriser les déchets verts sur place en laissant les feuilles mortes et les résidus de taille se décomposer au pied des massifs. Il concerne toutes les plantations sauf les feuilles de platane et les végétaux malades.

•**La taille raisonnée** est respectueuse de la forme naturelle des plantes, de formation en « boule » ou en « plateau » qui modifie leur structure et leur apparence. Elle concerne tous les arbustes qui ne se trouvent pas sur votre passage ou sous vos fenêtres.

•**Zéro-phyto, c'est aussi dans les jardins partagés et les jardins privatifs :** en vertu de la loi Labbé, il est interdit aux particuliers d'acheter, de stocker et d'utiliser dans leur jardin des produits chimiques de synthèse depuis le 1er janvier 2019. En cas de doute, écrivez à locatairesjardiniers@groupe3f.fr